



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

PORTANT SUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU DALLAGE D'UNE PARTIE DE L'OFFICE ET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20240116-2024-01-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2024
Publication : 22/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

N°2024-01

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique,

Considérant qu'il y a lieu de faire intervenir une maîtrise d'œuvre pour la réfection du dallage d'une partie de l'office et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension de l'école du village ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réfection du dallage d'une partie de l'office et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension de l'école du village à LC ARCHITECTURES, domiciliée 2, rue Paul Fort – 75014 PARIS.

ARTICLE 2 : Pour la mission 1, la durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 8 mois, hormis l'année de parfait achèvement.
Pour la mission 2, la durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 2 mois.

ARTICLE 3 : D'inscrire la dépense au budget comme suit :

Mission 1 : 22 250 € HT ; soit : 26 700 € TTC

Mission 2 : 4000 € HT ; soit : 4800 € TTC,

ARTICLE 4 : La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 16 janvier 2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel LACOUX

